

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MERITIME Déclaration annuelle du respect des engagements agroenvironnementaux (EAE) Règlement (CE) n°1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 Décret n° 2003-774 du 20 Août 2003	D D A F de la Charente Maritime
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Numéro du contrat : EAE 01716102100 010910

Je soussigné Nom, Prénom GFA Calvère
(ou Dénomination sociale)

Adresse du siège d'exploitation St-hilaire de la Plé

Code postal 17150 Commune FOURAS

déclare :

- que je respecte et m'engage à respecter cette année les engagements inscrits dans mon engagement agroenvironnemental ;
- que les surfaces sur lesquelles portent et porteront cette année mes engagements fixes sont identiques à celles figurant dans mon engagement ;
- que j'ai dessiné sur la photographie de mon exploitation fournie par la DDAF, ou, à défaut, sur le plan de mon exploitation annexé au contrat ou une photocopie de celui-ci, les surfaces sur lesquelles portent mes engagements, et que je conserve cette photographie pour pouvoir la présenter le cas échéant lors d'un contrôle ;
- que je signalerai tout changement éventuel concernant ma situation ou mon exploitation.

déclare :

- que je n'ai pas respecté au moins l'un des engagements mentionnés dans le cadre ci-dessus. Je précise dans le cadre "Commentaires personnels" ci-après quels sont les engagements que je n'ai pu respecter et j'en précise les motifs.

Commentaires personnels

déclare que l'Etat ne m'a pas payé le montant 2007 du contrat EAE 01716102100/0910

Je suis informé(e) qu'en cas de fraude caractérisée, de fausse déclaration ou de double déclaration, le remboursement des sommes perçues sera exigé, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait à FOURAS, le 17/11/2008

Signature de l'exploitant,
 ou du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés éligibles en cas de GAEC, du président pour les fondations, associations et autres établissements sans but lucratif, du directeur de l'établissement pour les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole, du responsable légal de l'entité collective

